



Consignes de tri en déchèterie

L'utilisateur de la déchèterie aura préalablement trié les déchets propres à la récupération.

La liste des déchets admis n'est ni définitive, ni exhaustive. De nouvelles filières peuvent être mises en place ultérieurement.

Les dépôts des déchets acceptés doivent respecter les consignes de tri et de dépôt indiqués.

Déchets acceptés :



DÉBLAIS / GRAVATS

Les gravats sont les matériaux inertes provenant de démolitions. Seuls les gravats propres sont acceptés.

Exemples : cailloux, pierres, béton, mortier, ciment, briques etc.

Consignes à respecter : ne sont pas acceptés : la terre, les tuyaux en fibrociment.



DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont les matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts.

Exemples : tontes, branchages, fleurs fanées, sciures de bois et, de façon générale, tous les déchets végétaux. **Consigne à respecter :** Ne sont pas acceptés les pots de fleurs, les cailloux, le bois traité, les sacs plastiques.



ENCOMBRANTS

Ce sont tous les déchets (hors déchets exclus) plus ou moins volumineux qui ne peuvent pas être valorisés par une autre filière proposée dans la déchèterie.



BOIS

Exemples : palettes, caisses, cagettes, portes, armoires, bois de coffrage, bois de démolition, panneaux, planches, poutres, vieux meubles, fenêtres...



CARTONS

Exemples : gros cartons d'emballages propres, vides, secs et pliés à plat, ...



MÉTAUX

Exemples : feuilles d'aluminium, métaux ferreux, déchets de câbles. ...



DEEE

Un déchet d'équipement électrique ou électronique (DEEE) est un produit électrique fonctionnant soit par le branchement d'une prise sur le secteur, soit par une source autonome (pile, batterie).

Exemples : réfrigérateur, congélateur, écrans, cuisinière, four, chauffe-eau, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge (...), petits appareils de cuisine, bureautique/informatique, entretien/ménage, vidéo, audio, jardinerie, jouet électrique sur secteur ou pile...



PILES ET ACCUMULATEURS

Exemples : Piles, piles boutons, assemblages en batterie ou accumulateurs qui sont scellés et peuvent être portés à la main et ne sont ni une pile ou un accumulateur industriel, ni une pile ou un accumulateur automobile.



HUILES DE FRITURES

Les huiles alimentaires végétales usagées des ménages. Il est interdit de verser des huiles alimentaires usagées dans l'évier ou dans la poubelle.

Consigne à respecter : Il est conseillé de verser l'huile usagée, une fois froide, dans son emballage dans des récipients étanches et de la déposer à l'agent de déchèterie



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont acceptés sous réserve d'identification selon les catégories du tableau ci-après. Les DDS professionnels sont acceptés sous conditions.

Catégories	Exemples
Produits à base d'hydrocarbures	Combustibles liquides, briquets,...
Produits d'adhésion, d'étanchéité et de réparation	Colles, mastics, peintures, ...
Produits de traitement et de revêtement des matériaux et produits de préparation de surface	Vernis, additifs, Peintures ...
Produits d'entretien spéciaux et de protection	Liquides refroidissement, antigel, ...
Produits chimiques usuels	Acides chlorhydrique, sulfurique, soude caustique, lessive, alcaline
Solvants et diluants	White-spirit,...
Produits biocides et phytosanitaires ménagers	Insecticides, herbicides, désherbants,
Engrais ménagers	Engrais pour jardin



PNEUMATIQUES

Uniquement sur les déchèteries de Plancy-l'Abbaye et de Fontaine-les-Grés et selon des périodes fixes et limitées dans l'année.

Consignes à respecter : ne sont pas acceptés : les pneus de tracteurs, de poids-lourds, les pneus jantés et les pneus en mauvais état.



HUILES DE VIDANGE



CARTOUCHES ENCRE



MOBILIER



RADIOGRAPHIES



BATTERIES



LAMPES



CAPSULES CAFÉ



JOURNAUX / REVUES



VERRES



Consignes de tri en déchèterie

L'utilisateur de la déchèterie aura préalablement trié les déchets propres à la récupération.

La liste des déchets admis n'est ni définitive, ni exhaustive. De nouvelles filières peuvent être mises en place ultérieurement.

Les dépôts des déchets acceptés doivent respecter les consignes de tri et de dépôt indiqués.

Déchets interdits dans la déchèterie

Sont exclus et déclarés non acceptables les déchets suivants :

Catégories refusées	Filières d'élimination existantes
Cadavres d'animaux	Vétérinaire / Equarrissage Art L 226-2 du Code Rural
Ordures ménagères	Collecte en porte à porte Compostage domestique
Carcasses de voitures, scooters, motos	Ferrailleurs ou autres professionnels spécialisés dans les Véhicules Hors d'Usage
Déchets phytosanitaires professionnels	ADIVALOR
Déchets d'amiante	Sociétés spécialisées/ Déchèterie spécifique
Pneumatiques professionnels	Reprise par les garagistes
Produits radioactifs	ANDRA
Engins explosifs	Gendarmerie (Arrêté du 09/09/1997 Art30)
Déchets non refroidis	Attendre le refroidissement (Arrêté du 09 septembre 1997, Art. 30)
Bouteilles de gaz	Reprise par les producteurs (Article L.541-10-7 Code de l'environnement)
Produits pharmaceutiques et déchets d'origine hospitalière	Filière spécifique
Souches d'arbres	
Extincteurs usagés	

Cette liste n'est pas limitative et l'agent de déchèterie est habilité à refuser des déchets qui peuvent présenter un risque ou un danger pour l'exploitation.